



Direction
Référence : EAU-DERO-24-0041
Dossier suivi par : Unité Autorisations - LCO
Tel.: 24750- 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass
L-9150 Eschdorf

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Chantal Wagner-Schickes
Objet	Dérogation conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre concernant le pâturage et l'obligation de clôturer les berges à Eschdorf
Localité(s)	Eschdorf
Commune(s)	Esch-sur-Sûre

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés